

Montreuil, le 18 juillet 2016

Communiqué de presse

Après les attentats de Paris, Saint Denis, Bruxelles, Nice

Une urgence : la prise en charge du psychotrauma en centre de santé

Une fois de plus, la tragédie a frappé notre pays et nous affrontons collectivement l'exigence de prise en charge des victimes de traumatisme psychique.

Les victimes, leur entourage, les forces de sécurité et de secours, les soignants, vivent dans leur chair mais également dans leur esprit les conséquences de ces événements traumatiques douloureux, comme chez les soldats revenant d'opérations de guerre.

Des troubles psychiques immédiats, post-immédiats puis chroniques peuvent s'installer durant des mois, des années voire toute une vie en l'absence d'une prise en charge adaptée.

Un état d'urgence sanitaire

La prolongation de l'état d'urgence pour la sécurité nationale exige la mise en place de moyens à la hauteur des besoins de tous.

Les retours d'expérience depuis un an et demi montrent que jusqu'à aujourd'hui, notre pays s'est montré incapable d'organiser de manière durable la prise en charge et le soin des victimes de ces traumatismes psychiques.

Et pourtant tout est prêt :

- **Les compétences professionnelles** en matière de victimologie sont là, elles sont importantes, garanties par des formations dédiées, de haut niveau.
- **Les structures de soin de proximité, telles les centres de santé**, sont présentes sur le terrain, comme elles l'ont été à Saint-Denis et comme elles le sont à Nice.
- **La prise en charge par l'assurance maladie** est possible pour les victimes de traumatisme psychique, ces soins psychologiques sont pris en charge pour les victimes de Paris et Saint Denis.

Il est de la responsabilité du gouvernement d'organiser cet accès aux psychothérapies dédiées aux victimes, dispensées par des professionnels aux qualifications reconnues, dans des établissements tels que des centres de santé agréés à cette fin, remboursés par l'assurance maladie, dans le cadre d'équipes organisées et de référentiels validés.

Un exemple probant

Ce type d'organisation a fait ses preuves comme au sein du Centre de Psychotrauma de l'Institut de Victimologie de Paris, mis en place après les attentats de Saint-Michel, qui fonctionne selon ce modèle grâce au partenariat de la CPAM de Paris, de l'ARS d'Ile-de-France et de la Ville de Paris.

Nous vous demandons maintenant de passer du dérogatoire à la règle

Il en va de l'équité de l'accès aux soins sur le territoire.

La FNCS, l'Institut de Victimologie de Paris et l'Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé demandent à la Ministre de la Santé de les recevoir afin que leurs propositions concrètes soient mises en œuvre dès l'automne.

La FNCS est prête à jouer son rôle.

Contacts : Dr Richard LOPEZ, Président 06 08 28 40 81 president@fnacs.org
Dr Hélène COLOMBANI, Secrétaire générale 06 68 05 94 20